

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## Declaration de Maladie

N° W21-653016

ND: 86716

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03656

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionnée

Autre

Nom & Prénom :

OUARIT Abdelkrim

Date de naissance :

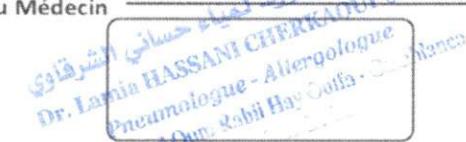
12/08/1959

Adresse : LOT AL KHOZAMA LISSASFA E1 N°87 oufala Casa

Tél. : 06.61.72.27.05

Total des frais engagés 250,00 + 668,00 - 9.18,20

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 02/08/2021

Nom et prénom du malade : OUARIT Haya Age: 18 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca



Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL Le : 04/10/2021

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
213/2021	G	280,00	INP : 09107405 Dr. Lamia HASSANI MERKAOUI Pneumologue - Ergologue 485, Bd Ouardouine Casablanca Tél: 05 22 60 23 71

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE L'EXTENSION 24 Rue S. Hassan Extension - CASABLANCA Tél: 05 22 28 49	01.09.21	669,20

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

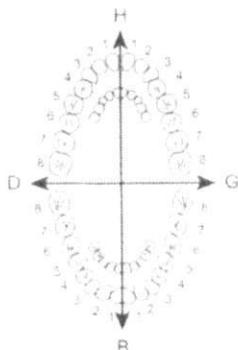
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

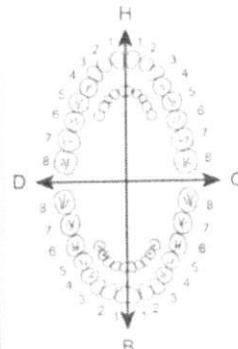
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
35533412	21433550
33300000	00000000

D	G
00000000	00100000
35533411	11433553

B
---

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel: Thérapeutique nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Dr. Lamia HASSANI

Pneumo - Allerg

Diplômée de la Faculté de l'Université Hassan II Casablanca  
 Ancienne Interne au CHU ibn Rochd  
 Ancienne Résidence au service de pneumologie au CDTMR Saâde  
 Ex.Déléguée au Ministère de la Santé à la d'Arrondissement Ain Chok

Spécialiste des Maladies Respiratoires  
 Asthme - Allergies Respiratoires - Tuberculose - Tests Cutanée  
 Pathologie du Sommeil - Sevrage Tabagique - Spirométrie

الدكتورة لمياء

طبية إختصاصية في

خريجة جامعة الحسن الثاني لطبية داخلية سابقاً بالمستشفى طببة أمراض الجهاز التنفسى طبقة ٢٠١٣ - الجهاز التنفسى، ساق

73,40

PER

LOT

PPV

73,40

PPV

LOT

PER

دة عن الشق

الصيغة - داء السل  
 أمراض النوم

PPV

LOT

PER

73,40

01/09/2021 : اراليضا :  
 Casablanca, le :

## Melle Ouarit Hajar

7340X3

1) Erlus



01 cp le soir pendant 03 mois

= 220,20

116918X9

2) Budena



01 pulvérisation/narine le matin pendant 03 mois

= 258,00

25750X9

3) Levophta collyres



02 gouttes ODG 2x/j our pendant 03 mois

= 150,00

PHARMACIE L'EXTENSION

24 Rue 8 Lissasir

Extension - CASABLANCA

Tél: 05 22 69 24 21

Lot: 41

FAB: 05/2020

EXPI: 04/2022

A revoir dans 03 mois

الدكتور لمياء حسانى الشرقاوى  
 Dr. Lamia HASSANI CHIBIKAOUI  
 Pneumologue - Allergologue  
 Bab Il Hay Oulala - Casablanca  
 Tél: 05 22 69 24 21

LEVOPTA 0,05%  
 Collyre 5ml  
 ZENITH PHARMA  
 PPV: 75,00 DHS  
 AMM N° 728/16DMP/21/NR/Or

PHARMACIE L'EXTENSION  
 24 Rue 8 Lissasir  
 Extension - CASABLANCA  
 Tél: 05 22 69 24 21

PPV: 149DH00

PPV: 149DH00

فوق وكالة البنك الشعبي - الدارالبيضاء  
 485, Bd Oued Oum Rabii au dessus de la  
 en face du Laboratoire «KARIMLAB»  
 Tél.: 05 22 69 24 21 . Urgences : 06 61 89 84 25 . E-mail: lamiani.lamia@yahoo.fr

485

حي

الآلفة

que Populaire

ica

ca